



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



CFA DE HAUTE-CORSE

LE CHOIX DE L'APPRENTISSAGE

P 5À7

Photo Anna Livia Giovannetti

1,75€

NU 2439

GORSICA
NUTIZIE



LINGUA

NOMS, PRÉNOMS ET SURNOMS
EN CORSE ET AILLEURS

P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

ÉNERGIE P8 • AGENDA P17

CULTURE P20 • RÉTRO P21

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE PALAIS "BOURBON"



CFA DE HAUTE-CORSE

LE CHOIX DE L'APPRENTISSAGE P5 À 7



OPINIONS

ÉNERGIE **GAZ DE VILLE, LA CRAINTE D'UNE RUPTURE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Orizzonti schiariti?

Com'ellu l'avia ditta dopu à a cumemurazioni di i 25 anni di l'assassiniu di u pri-fettu Erignac u 6 di farraghju scorsu in Aiacciu, u ministru di l'Internu hè vultatu in Corsica a dumenicata passata. Gérald Darmanin hè statu in Balagna u primu ghjornu di a so visita, nanzu di compia u so viaghju u lindumani in Corti induv'ellu hà scuntratu u merri di a cità universitaria, ma dinò u presidenti di l'Esecutivu di Corsica. Aldilà di i signaturi di cunvenzioni di parechji decini di milioni d'auri pà u Prughjettu di Trasformazioni è d'Investimentu pà a Corsica (PTIC), u ministru s'hè intrattinutu durante una stonda più pulitica incù Gilles Simeoni è parechji di i so cunsiglieri esecutivi pà trattà di cartulari assai cuncreti pà a vita di tutti i ghjorni d'ogni Corsu. Nant' à u tema di l'energia, u cunsigliu esecutivu aspetta risposti di u Statu, frà altru nant' à Prugrammazioni Pluriannuali di l'Energia, a custruzzioni di a nova cintrali di u Ricantu è a sarratura difinitiva di quilla di u Vaziu in Aiacciu. Cuncirnendu i rumenzuli, s'aspettani guaranzii finanziariii è ghjudiziarii nant' à punti numarosi intornu à a maestria publica di a so gistioni, u finanziamentu di u spiccu è ancu u sustegnu à l'intercumunalità pà metta in opara a raccolta. Pà ciò chì tocca à a saluta, l'esecutivu naziunalistu hà fattu valè a nicissità di rinnuvà l'infrastrutturi attuali è u sustegnu di u Statu pà u prughjettu di un uspidali regionali universitariu (CHRU) in Corsica. S'hè trattatu dinò di a difinizioni nova di i dispositivi d'aiuti com'è France Relance, France 2030 o altri maneri di sustena i salariati è i famighji chì pighjessini in contu i spificità di l'isula è di u so mondu economicu è suciali. Infini, s'hè discorsu di a crescita di l'inviluppu di cuntinuità tarritorialii pà tena contu di l'inflazioni, di a crescita di i prezzi di i carburanti è di a fiscalità ecologica nant' à u trasportu aereu. Un affari abbastanza urghjenti nanzu à a nova dilegazioni di sirvizii publicu aereu pà a Corsica, cù u scopu di guarantiscia un prezzu chì fussi currettu pà i Corsi. Si ni duvaria sapè di più nant' à tutti sti punti da qui à pocu, mentri chì un appuntamentu novu hè privistu pà stu venari u 24 di farraghju in Parighji. Vistu i surrisi da ogni parti sabbatu è dumenica, ci saria calchì spiranza d'un fassi purtà stavolta di foli in canzoni? Vidaremi... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Au pays de Gargantua, on n'a jamais trop cherché à se défendre d'une certaine indulgence, voire d'une certaine tendresse, pour ceux qui aiment, parfois jusqu'à l'excès, la bonne chère et la dive bouteille. Qu'il soit fictif, comme l'Obélix d'Uderzo et Goscinny, ou réel comme Gérard Depardieu, le bon vivant français -qu'on se garde bien de traiter de goinfre ou de pochard- a plutôt bonne presse. Il est un peu le pendant occidental du Bouddha rieur: une figure tutélaire dont la bedaine épanouie, quand bien même elle signerait une stéatose ou une cirrhose du foie, est gage de félicité et de prospérité. Enfin, ça, c'était avant. Depuis qu'Emmanuel Macron a signifié «la fin de l'abondance» au commun des Français, ce n'est plus vraiment l'état de grâce pour les dodus, replets et autres bouffis. Surtout s'ils sont de ceux dont les décisions pèsent sur le quotidien, présent et à venir, de quelque 66 millions de personnes auxquelles on s'est récemment évertué à représenter le fils de milliardaire profitant sans vergogne du ticket de restau U à un euro pour ôter le rab de coquillettes de la bouche du fils de prolétaire. Deux informations ont donc irrité les twittos. L'une fait état d'une consommation effrénée d'alcool à la buvette de l'Assemblée nationale, propice à des comportements déplorables; ce qui tendrait à démontrer que la dignité de la fonction ne tient pas à l'observance d'un dress-code. Dire qu'on croyait la consommation d'alcool proscrite sur les lieux de travail. L'autre, remontée au plus mauvais moment 5 ans après que François Ruffin l'ait «sortie», que les députés prendraient 3 kg par an. Ce constat vaudrait surtout pour les jeunes députés et tiendrait non à l'abus de homards et Saint Jacques mais à un rythme de travail qui ne permet ni de faire du sport ni d'avoir une alimentation équilibrée. Plus d'un Français moyen, auquel on reproche d'ailleurs de mal s'alimenter et de ne pas «se bouger» connaît ça. Pour autant, peu de compassion ou de solidarité à attendre de ce côté-là. À l'heure de l'inflation, des sacrifices «nécessaires», alors qu'une ex-ministre dit ne plus croire en l'égalité et la fraternité, il s'avère que décidément non, tous les ventres ne sont pas frères. ■ Elisabeth MILLELIRI

Marie-Laure GB @MarieLaureGB · 17h
Donc ça fait des drama pour imposer la veste-cravate et paraître distingué, mais ça finit complètement bourré au taf...

トヲキヲ @ThomyBulis · 32 min
Les députés 🇫🇷 boivent trop à l'Assemblée...
C'est choquant ? Oui.
Le plus choquant étant qu'ils aient le droit de boire alors même qu'ils votent des lois impactant chaque citoyens.
Imagine-t'on un chirurgien boire du vin avant une opération ?

BREIZH is BEAUTIFUL ❤️ @BreizhOfficiel · 20 févr.
En réponse à @Brevesdepresee
Je ne comprenais pas trop certaines décisions politiques mais maintenant que je sais que ce sont des ivrognes qui les prennent, cela fait sens.

François Ruffin ✓ @Francois_Ruffin
"3 kilos par an. C'est ce que prennent les jeunes députés, ici. Parce qu'ils mangent trop, et irrégulièrement. Et surtout, surtout : ils s'ennuient !" Je suis allé voir le médecin de l'Assemblée... #BDR
Traduci il Tweet

Zazupitts @Zazupitts4 · 11h
En réponse à @Mediavenir
Ben au moins eux ils ont des médecins..... c'est pas comme nous les profs le premier et le dernier que j'ai vu c'était en 1987 pour ma titularisation

Ben_5200 @Ben_dsc · 21h
En réponse à @Mediavenir
C'est ça de bouffer comme des porcs du homard et des St Jacques. Pendant que les étudiants en perdent 3 par an

Jean moins Lo @DessertineJean · 34 min
En réponse à @Mediavenir
Avec l'argent des autres c'est facile de prendre du poids

Nathi Nounours 🇫🇷 @NFuron · 19h
En réponse à @Mediavenir
La fin de l'abondance n'est pas pour tout le monde visiblement

HUMEUR

Est-ce ainsi que les tomes vivent ?

Quand, au milieu du vacarme incessant produit par les palanquées de très mauvaises nouvelles climatiques et sanitaires; les compte-rendus de conflits sociaux et les nouvelles du front, le journaliste apprend qu'un Ehpad ajaccien accueillera la «*première bibliothèque vivante intergénérationnelle*», il dresse l'oreille et cherche à en savoir plus. Il apparaît donc, sur le site de la mairie, qu'il s'agit de la déclinaison locale d'un événement organisé à l'échelon national par l'ANDSC2S*, repris ici par son antenne de Corse-du-Sud et différents partenaires. Le principe est simple: dans un premier temps, les pensionnaires d'un Ehpad volontaires pour le faire choisissent une histoire tirée de leur vie personnelle à partager. Ensuite, de jeunes volontaires dressent un catalogue des histoires. Enfin, le jour venu, le public choisit dans ce catalogue ce qu'il désire écouter, pendant 20 à 30 minutes de conversation avec la personne qui partage son expérience. Bel exemple de lien intergénérationnel, pour employer la terminologie consacrée. Il est d'autant plus dommage que la présentation de l'opération fasse tiquer. Ça se gâte déjà quand on peut y lire «*La couverture ne fait pas le livre*», allusion à peine voilée au fait que, même s'ils racontent de belles histoires, les «seniors» ne présentent plus très bien. Pas vraiment heureux ni élégant. Le sommet est cependant atteint plus loin, quand il est clairement écrit qu'on peut «*emprunter*» un «*livre vivant*». Bel argumentaire qui fait de son mieux pour transformer en objet un humain désireux de transmettre son histoire... Était-il réellement nécessaire de «*vendre*» un événement destiné à rompre l'isolement des vieux en les réifiant doublement ? ■ Eric PATRIS

*association nationale pour le déploiement du service civique solidarité seniors

CFA DE HAUTE-CORSE

LE CHOIX DE L'APPRENTISSAGE



Photo Anna Livia Giovanetti

Premier Centre de formation d'apprentis de Corse en terme d'apprenants avec environ 800 inscrits chaque année, un taux de réussite d'environ 90 %, et 300 nouveaux travailleurs sur le marché en fin de chaque année, le CFA de Haute-Corse a récemment engagé près d'un million d'euros dans une modernisation globale des locaux et des ateliers de bien-être, des métiers de bouche, et de l'enseignement général de la plateforme de Furiani.

Visite guidée des lieux avec Xavier Luciani, son directeur depuis plus de 20 ans.



Ce mercredi 15 février au matin, quelques jeunes discutent paisiblement, assis devant l'entrée du CFA de Furiani. Il faut avouer que le soleil est agréable, et que la vue sur la Serra di Pigno l'est tout autant. Xavier Luciani s'avance, nous offre un café, puis nous guide dans les divers espaces de plateaux techniques et de salles qui constituent le centre sur quelques 7500 m².

Après plus d'un an et demi de travail administratif, passé à monter des dossiers de sollicitations de financements auprès des acteurs compétents* mais également grâce à un bon équilibre financier de l'établissement qui, combiné à un prêt, a permis de financer quasiment la moitié du projet, la plateforme de Furiani a fait peau neuve.

Les salles de cours tout d'abord, ont été équipées de grands tableaux tactiles, qui font également office d'écrans de visioconférence, et permettent d'enregistrer les cours pour les absents. Des bornes wi-fi ont été installées dans tous les bâtiments. Les élèves, en début de cours d'enseignement général, se voient distribuer des ordinateurs portables récents par leurs enseignants, afin de pouvoir suivre individuellement. «*Nous voulons que nos apprentis se sentent considérés, qu'ils se sentent valorisés, et qu'ils ressentent entre ces murs un réel bien-être*» explique Xavier Luciani. Le CFA s'adresse à toute personne qui souhaite se former : pour être apprenti, le centre est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 29 ans. Toutefois, il y est aussi possible de se former, sans être apprenti, dans le cadre d'une reconversion professionnelle, ou bien d'une formation continue par exemple. Sur les 800 inscrits, plus de 700 sont des apprentis. La proportion restante regroupe des stages de formation, des salariés en reconversion, des demandeurs d'emploi : environ 100 à 150 par an.

Désireux de faciliter la transmission des savoirs, Xavier Luciani ne saurait que trop appuyer sur l'importance du rôle des entreprises : «*Sans entreprise, il n'y a pas de lieu pour*

que les formations en alternance que nous dispensons s'accomplissent. Cela permet à nos apprentis d'avoir un contrat d'apprentissage, d'être salariés, d'avoir un statut au-delà d'un simple stage. Sans elles, pas de formation alternée : elles sont incontournables.»

S'il est très heureux des améliorations récentes, le directeur du CFA estime que «*Toutefois, ça n'est objectivement pas suffisant ! Quand on lance des opérations d'investissement co-financées, il y a un plafond qu'on ne peut pas dépasser, sinon ce serait trop beau ! Mais on pense à la suite, et on va entamer les procédures pour le secteur du bâtiment, qui n'était pas concerné par nos dernières avancées : nous sommes loin d'être désuets en la matière, mais on veut améliorer les ateliers et la façon de faire les cours*». Cohérent avec son temps, le CFA veut mettre à disposition des apprenants, cette fois-ci en cours pratiques (en section automobile par exemple), des ordinateurs à des postes individuels, permettant de visionner des vidéos démonstratives d'interventions, de rénovations, de mécanismes d'électronique embarquée ou de réparations. «*Le message que nous souhaitons faire passer avec ces investissements, c'est que nous avons des équipements attractifs, nous avons le dernier cri en termes de matériel, équivalent et parfois supérieur à ce que l'on peut trouver en entreprise : nous voulons provoquer une émulation. Pour attirer les travailleurs qui sont recherchés par les entreprises, il faut créer des conditions plaisantes, et les former très rapidement. Les gens mettent du temps à déterminer leur voie professionnelle, une fois ceci fait, avec l'aide des différents accompagnements sociaux disponibles en France, on essaie de leur proposer des formations rapides, efficaces, qui les rendent immédiatement opérationnels.*»

Au plafond des [très grands] ateliers de menuiserie, de construction en bâtiment, de carrosserie ou encore de peinture, de grandes barres traversent l'espace ; il s'agit de sys-

«L'orientation au sein de notre structure ne doit pas être perçue comme une option par défaut mais comme un choix favorisant le développement personnel et comme un véritable levier économique»



Photos Anna Livia Giovanetti

tèmes de chauffage permettant de répartir la chaleur dans ces pièces faisant parfois plusieurs centaines de mètres carrés. Quant à la question de l'inflation générale (prix des matières premières, hausse des tarifs de l'énergie) et de l'impact que celle-ci pourrait avoir sur le centre de formation, Xavier Luciani n'est pas inquiet. Pour l'heure, l'inflation ou les difficultés d'approvisionnement qui touchent certains secteurs d'activité n'ont pas eu de retentissement sur le centre et son fonctionnement. De plus, fait-il valoir, le premier confinement, en mars 2020, a révélé quels étaient les métiers essentiels. «Même quand tout est à l'arrêt, les gens continuent de manger et il faut qu'on leur fournisse à manger. Les boulangers, les bouchers, les pâtisseries, eux, pouvaient travailler, et on aura toujours besoin d'eux, pour ne parler que d'eux! On a besoin de gens capables de faire fonctionner ce qui est en panne, de construire, de cuisiner... que ce dont on a besoin pour les former coûte cher ou non. On ne peut pas s'en passer, malgré toutes les turpitudes et les vicissitudes qui affectent notre économie et notre société. Si on vous apprend quelque chose ici, c'est que ça sera mis en œuvre. On veut que les gens voient que ce qu'ils font a du sens.» Par ailleurs, certaines décisions ont été prises, comme par exemple changer un four à gaz à huit bouches, utilisé dans la section boulangerie, qui nécessitait 2 h 30 de mise en chauffe, au profit d'un four à sole électrique indépendant [chaque bouche peut être allumée individuellement] prêt en une dizaine de minutes. Même si les tarifs de l'électricité ont augmenté, cela reste bien plus économique pour l'établissement.

Les différents ateliers visités sont rutilants. D'une porte à l'autre, le décor change. Dans l'espace boulangerie, une odeur du pain frais et de levure emplit l'air, et des apprentis enfournent des baguettes sous l'œil vigilant de leur formateur, entourés de rangées de pétrins, et de réfrigérateurs flambants neufs. Dans l'atelier cuisine, on hume les plats qui

seront servis au restaurant d'application du CFA, permettant aux apprentis serveurs de s'exercer. Un jeune homme passe, les bras chargés d'un plateau de pâtisseries colorées que les gens qui auront réservé auprès du restaurant d'application pourront déguster au déjeuner. Si l'espace menuiserie est vide de tout apprenti, on peut tout de même y voir leurs créations, comme des armoires ou des étagères aussi esthétiques que fonctionnelles. Il en est de même dans l'atelier peinture, dans lequel on voit les travaux des apprenants qui s'entraînent notamment à la restauration, puisqu'ils œuvrent en collaboration avec la ville de Sisco pour la rénovation d'une chapelle de la commune. «Cet établissement est un outil que je considérerais de service public. On offre un plateau technique à la pointe de la modernité pour offrir un avenir à la jeunesse, qui serait consubstantiel au développement économique de la Corse. Cet outil a vocation à être vu par le monde du travail comme une ressource exploitable pour co-construire ce dont il a besoin. Le taux de gens engagés à leur sortie du CFA, au plus tard dans les 18 mois, est de 80 %.» Pour Xavier Luciani, les conditions d'accueil, d'accompagnement, de suivi et de réussite, démontrent à tout un chacun -entreprises, parents, jeunes, responsables politiques, administratifs, économiques etc- que la réalité du CFA ne correspond en rien aux idées reçues qu'on se fait encore trop souvent à propos de l'apprentissage, à savoir qu'il s'agirait d'une voie réservée aux gens dont on se sait pas quoi faire: «L'orientation au sein de notre structure ne doit pas être perçue comme une option par défaut mais comme un choix favorisant le développement personnel et comme un véritable levier économique». Les prochaines journées portes ouvertes du CFA de Haute-Corse se dérouleront le 12 avril 2023. ■ Anna Livia GIOVANETTI

* la Collectivité de Corse, les Opérateurs de compétences (Opco) Entreprises de proximité et mobilité, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), et l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA).

APPROVISIONNEMENT EN GAZ

FAUT-IL CRAINDRE UNE RUPTURE EN CORSE ?



Photo Artiselec • Pixabay

Depuis déjà plusieurs mois, le groupe Engie a annoncé qu'il souhaitait se désengager de la concession gazière de l'île s'il n'obtient pas certaines garanties. Le 15 février, le conseil municipal d'Ajaccio est revenu sur ce dossier complexe, dans lequel une solution tarde à être trouvée.

« **C'est** une situation qui perdure depuis trop longtemps. » Invités à venir exposer leurs vision et préoccupations au conseil municipal d'Ajaccio du 15 février 2023, les représentants syndicaux de la CGT et du STC Énergie ont tiré la sonnette d'alarme à propos du renouvellement de la concession gazière, et plus globalement de la problématique énergétique de l'île. Dans cette optique, Xavier Nesa, secrétaire général de la CGT Énergie en Corse, a rappelé qu'Engie, fournisseur historique et unique de l'île pour le gaz de ville, a annoncé, il y a déjà plusieurs mois, qu'il se désengagerait du territoire dès juillet 2023 s'il ne disposait pas d'un cadre juridique sécurisé, sous la forme d'une délégation de service public (DSP). En effet, les contrats de concessions qui liaient les municipalités d'Ajaccio et Bastia avec GDF ayant expiré au tout début des années 1990, le groupe [puis son successeur Engie] a continué d'opérer la distribution de gaz via un accord tacite, qui est dénoncé depuis 2019. En outre, depuis 2014, l'opérateur enregistre un déficit de 10 millions d'euros par an sur l'île. Si Bastia a accepté de payer pour combler ce trou, Ajaccio refuse que cela repose sur ses contribuables. Avec l'objectif, à terme, d'abandonner cette source d'énergie, la Ville d'Ajaccio souhaite aujourd'hui conclure une DSP de 20 ans à compter de juillet prochain. Or Engie pose comme condition préalable le rachat de ses actifs dans le projet Loregaz, dont la valeur fait l'objet d'un débat entre l'industriel qui l'estime à hauteur de 110 millions d'euros, et l'État qui l'évalue pour sa part à 70 millions. De facto, le dossier, dans l'impasse depuis plusieurs mois, fait craindre que les vannes soient fermées en plein milieu de l'été. Lors d'un précédent conseil municipal, en décembre 2022, le maire d'Ajaccio, Stéphane Sbraggia, indiquait d'ailleurs qu'il était « très plausible » qu'Engie se désengage. De quoi occasionner de lourdes inquiétudes tant les répercussions pourraient être importantes : 83 emplois sont en jeu, et quelques

15 000 foyers ajacciens sont rattachés au gaz de ville. « Nous attendons de la part des politiques qu'ils prennent leurs responsabilités pour trouver un consensus sur la situation gazière. Aujourd'hui les déficits d'exploitation du groupe Engie doivent être pris en compte de manière tripartite par le gouvernement, le groupe et la collectivité », exposait le secrétaire général de la CGT Énergie, en notant par ailleurs que le remplacement de la centrale du Vazzio est au point mort et constitue également une préoccupation majeure. « Deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres il y a un an. Il leur a été demandé de réévaluer leurs offres, compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières, avant le 31 mars 2023 », expliquait-il en s'alarmant du fait que si rien n'est proposé avant cette date « il faudra repartir à zéro sur un cycle de deux ans d'appel d'offres. Nous ne pouvons pas continuer comme cela. Je ne sais pas ce que l'on attend ? Un clash énergétique ? Un black-out ? Que la population monte au créneau comme l'avaient fait les socioprofessionnels en 2005 ? », déplore-t-il. Face à cette inquiétude, le maire d'Ajaccio a relevé que « l'entreprise a répondu sur un certain nombre de points, notamment le choix de l'énergie, les travaux. Mais des préalables doivent être réalisés, notamment une modification simplifiée de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) par une délibération de la Collectivité de Corse ». Un point qu'il a souhaité compléter quelques jours plus tard, dans un communiqué par lequel « la Ville d'Ajaccio confirme l'urgence. En l'absence de vote dans les prochaines semaines, les marchés sont condamnés à tomber. Une période de 2 ans supplémentaires s'appliquerait alors au dossier, le temps de relancer les appels d'offres. Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'attendre davantage. Raison pour laquelle la Ville d'Ajaccio demande solennellement à l'exécutif régional de voter enfin la révision simplifiée de la PPE, sans laquelle le dossier de l'approvisionnement énergétique de la Corse restera au point mort ». ■ Manon PERELLI



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

socotri
SAS SOCOTRI
Expert-Comptable

20240 Ghisonaccia/04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SCI ALERIA IMMO, au capital de 1000 €. Sièges : LIEU-DIT PREZZA DI MEZZO, HANGAR KMT, 20270 ALERIA. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA. Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement. Gérant : Monsieur Julien FAVIER, demeurant 375, ROTTANI, 20270 ALERIA. Gérant : Monsieur Julien FRANCESCHI, demeurant ROUTE DE TEPPE ROSSE, 20270 ALERIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13/02/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AL&SLO

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Perjuannaggia, Prato Di Capello, 20160 Murzo

OBJET : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.

Conseil en conception, création de plan 2D et 3D, organisation, management, gestion, suivi de chantier, ressources humaines et appel d'offre auprès des entreprises, des artisans, marketing et communication du projet, dépôt de dossier administratif auprès des mairies, gestion du projet de la conception à la mise en œuvre. Location de courte et longue durée de véhicules, de van, de camping-car, de véhicules aménagés avec toutes commodités et option pour loisirs, voyages, séjours divers et toutes prestations y associées. L'achat et la vente de fournitures, de produits et accessoires, activités de loisirs, vente d'espaces publicitaires.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Madame Amandine LANDRY, demeurant à l'Hôtel le Grand Bleu, Plage de la Liscia, 20111 Calcatoggio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 03



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 10.02.2023, il a été constitué sous la dénomination sociale «NANOU» une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] 13 B, Chemin de Calavita.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Aurélie STEFANI-SALADINI et Monsieur Olivier STEFANI-SALADINI demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] 13 B, Chemin de Calavita, lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Porto-Vecchio du 09/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : Z-ENERGIE ELEC

Siège : U Centru, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 20.000 euros

Objet :

Electricité Générale, sono, vidéo surveillance, portail.
Domotique, VMC, climatisation, qualibat, qualipv, feebat.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Agrément : Monsieur Abdelouafi ZI-ZAOUL, demeurant Rue du 9 Septembre, 20137 Porto-Vecchio

Directeur général : Monsieur Abdelilah LAAOIJ, demeurant Trinité, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 05



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 25 novembre 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : Guarda Films
Siège social : Ville-Di-Pietrabugno [20200] résidence Le Grand Large, Bât A.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Objet social : La production et la coproduction, la réalisation, la post-production, l'édition, la distribution, l'exploitation, la diffusion l'achat, la vente d'œuvres cinématographiques et autres, les relations publiques, l'organisation d'événements, les conseils scénaristiques et autres, la représentation d'artistes, l'édition musicale opérations industrielles et commerciales.

Capital social : 1000,00 euros
Président : Madame Sandy PUJOL-LATOUR, demeurant à MAISONS-ALFORT 52, Quai Fernand Saguet. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Pour avis, Le Président.

N° 06

BOUCHERIE DE PORTO-VECCHIO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Immeuble Marchetti

Les Quatre Chemins

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 17 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

BOUCHERIE DE PORTO-VECCHIO

Siège : Immeuble Marchetti - Les Quatre Chemins - 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros
Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, pâtisserie, alimentation générale, ainsi que l'achat et la vente de tout produit alimentaire, et toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Agrément : Monsieur Thierry ALETTI, demeurant Lieu-dit Cipponu, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

JUNGLE PARK

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Mulinacciu - 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 17 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : JUNGLE PARK

Siège : Mulinacciu - 20137 Lecci

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Activités de loisirs et de détente, snack, buvette.

Exploitation d'un parc de loisirs, petite restauration sur place ou à emporter. Exploitation d'activités récréatives sur place et en itinérance.

Organisation d'événements et anniversaires et tous événements festifs et de loisirs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 1 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Agrément : Monsieur TOSCANO Rémi, demeurant Mulinacciu - 20137 Lecci

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

CARROSSERIE FABRI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route du Village

Lieu-dit Funtana di Frati

20620 Biguglia

RCS Bastia : En cours au RCS de Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 15/02/2023 à Biguglia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CARROSSERIE FABRI

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 2000 euros

Siège social : Route du Village, Lieu-dit Funtana di Frati, 20620 Biguglia

Objet : Travaux de réparation, de déformation et tolérances subies sur le véhicule, achat et vente de véhicules d'occasion et neuf, location de véhicules, pose de pare-brise, nettoyage et remise en état de véhicules et véhicules agricoles ou du BTP et généralement toutes opérations commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Agrément : M. Gino Fabri, demeurant Route du Village, Lieu-dit Funtana di Frati, 20620 Biguglia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 14 février 2023, à BASTIA.

Dénomination : ESTIVALIS LOCATION.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : 9, Ch du Cercle, Pietranera, 20200 San-Martino-di-Lota.

Objet : Location de véhicules à moteur deux roue terrestre, de véhicules de loisirs type camping-car. Entretien général des véhicules, achat et vente de pièces nécessaires à l'entretien des véhicules type moto et camping-car. Organisation et vente de séjour "Road trip moto et camping-car" en Corse.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 10 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Eric ESTIVALIS CODONER, 9, Ch du Cercle, Pietranera 20200 San-Martino-di-Lota.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01 décembre 2022, à LUCCIANA (20290), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : PM LOPES

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : Tous travaux de fourniture et de pose de carrelage, faïence, revêtement de sol, murs et chape, et ainsi que tous travaux d'étanchéité de piscine.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Lotissement St-Pierre, Lieu-dit Lundica, 20290 Lucciana.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Madame Mélanie, Christine FREIRE ALVES LOPES. Née le 11 Novembre 1989 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant Lotissement St-Pierre, Lieu-dit Lundica, 20290 Lucciana, Mariée.

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

SAS FARELYA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue du Juge Falcone
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée.

DENOMINATION : S.A.S FARELYA

SIEGE SOCIAL : Rue du Juge Falcone - 20200 Bastia

OBJET : L'objet social est :

L'exploitation d'un fond de commerce, restaurant traditionnel, snack, salon de thé, café, brasserie, restauration rapide, ainsi que l'organisation de soirées à thèmes aussi bien sur place, à emporter avec ou sans livraison.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1000 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 Euros

APPORTS EN NATURE : Néant

Président :

Est nommé Président de la Société :

Mme GINGER Alison Denis. Née le 15 Avril 1992 à Montpellier, demeurant Les Jardins de l'Empereur, 20000 Ajaccio. De nationalité Française, majeure.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LE BIEN PARFAIT

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Route d'Alata, Lieu-dit Pratti, Lotissement Guincaggio, Villa n°9, 20090 Ajaccio

Objet social : L'activité de conseils, de services, de démarchage et de commercialisation de produits tant auprès des particuliers que des entreprises et des institutionnels, dans les domaines de la transaction sur immeubles, fonds de commerces et autres produits, biens divers et éléments de patrimoine.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5.000 Euros,

Président : Mme MALACARNE Stéphanie, née le 02 décembre 1988 à Ajaccio (Corse-du-Sud), demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud) Route d'Alata, Lieu-dit Pratti, Lotissement Guincaggio, Villa n° 9 Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARBAGGIO en date du 6 février 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DOP FIBRE OPTIQUE, SIEGE SOCIAL : Le Poggio, Barbaggio (Corse)

OBJET : L'installation et le raccordement fibre optique pour les entreprises et les particuliers, le conseil, ainsi que tout travaux basse tension ; l'achat et la vente de matériels, la formation lié à l'activité précitée ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. .../...

CAPITAL : 100 euros

PRESIDENT : DIDIER ORSONI PARIS, demeurant Le Poggio, Barbaggio (Corse),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 07/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MI TRAVAUX

Siège : Quartier Paratojo, Résidence Petra Verde, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Petits Travaux de Bricolage, Travaux de revêtement des murs,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Youness MALIH demeurant Quartier Paratojo, Résidence Petra Verde, Bât 11, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20 février 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CAMBUSE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Résidence Sainte-Anne - 20127 Saint-Florent

OBJET : Vente d'articles de sport, pêche, chasse ou friperie, appâts vivants, articles de plage et de plongée, accessoires de camping, cartes postale, guides, cartes IGN, souvenirs, idées cadeaux, produits corses, vêtements, accessoires, crèmes solaire, produits pour le corps, savon, boissons fraîches, glaçons, vente de munitions de 5ème et 7ème catégorie. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. .../...

.../...

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Madame Véronique LIRON demeurant Hameau de Ficaja - 20253 Patrimonio

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

SAS R-BUSINESS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1056 euros

Siège social : Immeuble Chambord Sud
Rue Santa Maddalena - 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée.

DENOMINATION : S.A.S R - BUSINESS

SIEGE SOCIAL : Immeuble Chambord Sud - Rue Santa Maddalena - 20600 Bastia

OBJET : L'objet social est : La création, la production, l'achat et la vente ainsi que la commercialisation et la diffusion d'articles divers et de produits dérivés, ainsi que la publicité aussi bien pour les particuliers et les professionnels.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1056 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1056 Euros

APPORTS EN NATURE : Néant

Président : Est nommé Président de la Société : Mr ROMANTINI Philippe

Tousaint. Né le 01 Novembre 1970 à Bastia, Haute-Corse, demeurant Immeuble Chambord Sud, Rue Santa Maddalena, 20600 Bastia, de nationalité Française, majeur.

Mariage à Bastia, le 01 Avril 1995, marié sous le régime de la communauté des biens, (régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare), avec Madame LOMBARDI épouse Valérie né(e) le 03 Avril 1973 à BASTIA (20).

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALBITRECCIA (20128) du 20 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : AGOSTA INVEST

Siège social : Hôtel Agosta Plage, Molini, 20166 Albitreccia

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Laetitia SALINI, demeurant Hôtel Agosta Plage, Molini, 20128 Albitreccia,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 14/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LES 3 MA

Siège social : 135, Strada di Suarteddu di Capu - Capu - 20137 Lecci
Objet social : La mise à disposition de locaux meublés ou garnis effectués à titre onéreux et de manière habituelle, en offrant outre l'hébergement, les prestations suivantes rendues dans les conditions similaires à celles proposées par les établissements d'hébergements à caractère hôtelier exploités de manière professionnelle : nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison et la réception même non personnalisée de la clientèle.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros
Gérance : Sophie DOURENS, demeurant 135, Strada di Suarteddu di Capu - Capu - 20137 Lecci, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORTE en date du 29 novembre 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A TERRAZZA, SIEGE SOCIAL : 3, Place Paoli, CORTE (Corse)

OBJET : Grande restauration, snacking, crêperie, salon de thé, glacier ; l'achat pour la revente de chaussures et d'articles de maroquinerie.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Monsieur LOUIS RINIERI, demeurant Chemin du Fussadu, Corte (Corse).

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 1er décembre 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TRA DI NOI, SIEGE SOCIAL : Immeuble Santa Maria Avenue de la Libération, Bastia (Corse)

OBJET : Pizzeria, restauration rapide
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros
PRESIDENT : SERGE FAZZINI, demeurant 542, route des Vallons, BORGIO (Corse).

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

 **04 95 32 04 40**

MODIFICATION GERANT

N° 21

socotri
SAS SOCOTRI
Expert-Comptable

20240 Ghisonaccia-04 95 56 22 36

MARTINETTI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Saint-Cyprien

20137 Porto-Vecchio

789 386 836 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur MARTINETTI Jean-Baptiste intervenu le 16/04/2022 et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur MARTINETTI Jean-François, demeurant SAINT-CYPRIEN, 20137 LECCI, pour une durée illimitée à compter du 17/04/2022.

Le nom de Monsieur MARTINETTI Jean-Baptiste a été retiré de l'article 7 des statuts et remplacé par celui de Monsieur MARTINETTI Jean-François, nouveau Gérant.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

ROCCA VL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Pl de L'eglise

20129 Bastelicaccia

831 857 586 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de la décision d'associé unique en date du 20 février 2023, l'associé unique a pris acte de la décision prise par Monsieur PATRICK ROCCA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Vincent BARRAU, demeurant 57, Avenue des Ecoles Militaires - Parc Cézanne - BT L'Hermitage - 13080 AIX-EN-PROVENCE, pour une durée illimitée à compter du 20 janvier 2023.

Le nom de Monsieur PATRICK ROCCA a été retiré de l'article 8 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Vincent BARRAU, nouveau Gérant.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 23

Société Civile Immobilière

P.A.M.E.

Au capital de 200,00 €

Siège social : Péri (20167)

Plaine de Péri - Pelorzina

Siren : 449 553 924 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2022, il a été indiqué le transfert du siège social de PERI (20167), Plaine de Péri, Pelorzina au 4, boulevard Dominique Pugliesi Conti, 20000 AJACCIO. À compter du 21 septembre 2022 et de modifier l'article 4 siège social des statuts en conséquence.

Pour avis, La Gérance.



Jean Claude MERIEUX
Avocat au Barreau de Melun

1, rue Honoré Daumier

77000 La Rochette

Tél : 01.60.68.10.84

Port : 06.07.34.31.16

Email : jcm@cabinetmerieux.com

<https://cabinetmerieux.com>

LOGICAR AJACCIO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000 euros

Siège social :

Résidence Le Mas du Soleil

20166 Grosseto-Prugna

R.C.S. Ajaccio B 922 564 042

Suivant assemblée générale extraordinaire du 1er février 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de GROSSETO-PRUGNA (20166) Le Mas du Soleil à AFA (20167) Lieu-dit Michel Ange et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention en sera faite au R.C.S. d'Ajaccio.

BCI BURCHI CONSULTING INFORMATIQUE

SASU au capital de 55.000 €

Siège social : 42, Boulevard Graziani

20200 Bastia

RCS Bastia 511 894 784

L'assemblée générale extraordinaire du 08/02/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 13/02/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

* Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé au 42, BOULEVARD GRAZIANI, 20200 BASTIA.

* Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé au 138, AVENUE DE LA LIBERATION, 20600 BASTIA.

L'inscription modificative sera portée au RCS BASTIA tenue par le greffe du tribunal.

BURCHI JEAN-LUC.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 27



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 13/02/2023, les associés de la société A.X.G., SAS au capital de 4.636.000 €, dont le siège est Résidence Cala Sultana, Baie de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 522 925 718) ont décidé de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, sans modifier l'activité de la société. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 28

DOMAINE DE PETRA BIANCA

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 101.835,94 euros

Siège social : Tarabucetta

20114 Figari

383 753 969 RCS Ajaccio

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2023, les associés ont décidé de proroger de 50 ans la durée de la Société, soit jusqu'au 03/12/2071, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

N° 29

VALICELLI CLINIQUE DIABETE ET NUTRITION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200.000,00 €

Siège social : Ocana, 20117 Cauro

046 620 241 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 14 février 2023, il résulte que :

Madame Marine CASANOVA, demeurant Razzoze, Cala Di Giglio, 20138 COTI-CHIAVARI, a été nommée en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Pour avis, La Présidente.

PMC Maçonnerie

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Espace Caldaniccia
Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 880 914 239

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 10/02/2023, il résulte que : Monsieur Adrien MOULET demeurant Hameau de Ranuchietto - 20167 ALATA est nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur David SCIARETTI, Président démissionnaire. Monsieur David SCIARETTI, demeurant Résidence La Marquise - Lieu-dit Cataro - 20167 ALATA, est nommé Directeur Général. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence concernant le Président et le nom de David SCIARETTI a été retiré des statuts et remplacé par celui de Monsieur Adrien MOULET et concernant le Directeur général, le nom de David SCIARETTI a été inscrit.

Pour avis, Le Président.

N° 31

**EURL AIR TOURISM
CORSICA**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 €
Siège social : Olivaccio
20232 Poggio d'Oletta
RCS Ajaccio B - Siren 948 326 897

Par décision de l'AGE du 20/02/2023 l'associé unique de la EURL AIR TOURISM CORSICA a décidé à compter du 21/02/2023 de :

- Transférer le siège social au 2 rue du Juge Falcone - Résidence Saint Marc - 20200 Bastia.
- Modifier la dénomination sociale : Ancienne mention : AIR TOURISM CORSICA. Nouvelle mention : AERO TOURISM. Mention au RCS de Bastia.

N° 32

C.D.P.L

SARL au capital de 1200 euros
Siège social : Résidence du Parc 2
Lieu-dit Stagnaccio, 20167 Mezzaviva
850 121 799 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Traiteur, pâtisserie, snacking, vente de glace, vente à emporter et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

PA-MILL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : L'Eden Café, Place Paoli
20220 Ile-Rousse
517 731 212 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 21/02/2023 :

- Il a été pris acte de la démission du Président de la Société.
- Il a été remplacé par Monsieur Jean-Paul Christophe MATTEI, demeurant Chemin de Fiuminale, 20220 Monticello à compter du 01/03/2023.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

CASA ITALIA PORTICCIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500,00 Euros
Siège social :
Centre Commercial Porticcio Plage
Lieu-dit Marincaja di Viva
20166 Grosseto-Prugna
897 547 493 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er février 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris acte de la démission de Monsieur Philippe, George, Marcelle BERNO de ses fonctions de Président, et a décidé de nommer, en remplacement : Monsieur Pierre, Baptiste, Pascal SANTONI, demeurant Colline des Fleurs, n°29, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.

Pour avis, La Présidence.

N° 35

CORSE CARROSSERIE

SAS au capital de 2000 euros
Siège social : Casamozza
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
RCS Bastia 913 076 964

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2022, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale CORSE CARROSSERIE par CARROSSERIE DU FIUMORBO et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 36

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Kalliservices [SAS]
Rond-Point de Ceppe
Immeuble San Lorenzo
20620 Biguglia

Activité : Soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique sociale soit de leur état de santé ou de leurs besoins d'accompagnement social ou médico social. Ces personnes sont des salariés, des clients et des bénéficiaires de cette entreprise ; contribuer à la lutte contre l'exclusion et les inégalités sanitaires, sociales économiques ou culturelles à l'éducation à la citoyenneté notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, de concourir au développement durable dans ses dimensions économique sociale environnementale et participative à la transition énergétique ou à la solidarité internationale. Cette activité est liée aux objectifs ci-dessus. Prestations de petit bricolage dites de toutes mains
RCS Bastia : B 509 109 922, 2008 B 479
Date de cessation des paiements : 02/01/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Administrateur Judiciaire :

SARL HORIZON AJ .../...

[Représentée par Me Johanna FABRE]
18, Rue Stanislas Torrents
13006 Marseille 06

Mission : D'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 37

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Les Bois Flottes de Sophie [SAS]
RT 10

Lieu-dit Praticcioli
20230 Linguizzetta

Activité : L'achat, la vente et le négoce de tout article en bois flotté, de bien mobiliers, d'équipements pour la maison auprès des particuliers et professionnels en vente directe ou à distance par internet.

La valorisation de produits naturels et d'autres produits d'ameublement.

RCS Bastia : B 829 390 483, 2017 B 364

Date de cessation des paiements : 01/02/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 38

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

A Cavallu [SARL]

13 Bis, Avenue Paul Doumer
Villa Verena

20220 l'Ile-Rousse

Activité : Centre équestre, ferme pédagogique, incluant la promenade, la randonnée, les balades, la pension de chevaux, la location de chevaux, la vente de produits de la ferme et plus généralement de tous ce qui concerne le cheval et la ferme

RCS Bastia : B 424 210 110, 2005 B 834

Date de cessation des paiements : 12/01/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

El Balghiti Slimane
"Slimane Artisan"
C/O Pancrazi Loulou

Ld Vorgadiolu
20240 Ghisonaccia

Activité : Peinture - Rénovation - Finition - Pose de plaque de plâtre
RM Bastia : 509 624 227

Date de cessation des paiements : 17/11/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



N° 40

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Fleurs 99 [SARL]

86, Cocody Village
Lumio
20260 Calvi

Activité : Vente de fleurs, plantes, petits animaux d'agrément et toutes fournitures s'y rattachant

RCS Bastia : B 422 259 424, 2005 B 683

Date de cessation des paiements : 27/01/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 41

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

R Deco [SARL]
Zone Industrielle du Cantone
Lot N°7
20260 Calvi

Activité : Conception, fabrication et commercialisation de menuiseries
RCS Bastia : B 414 060 996, 2005 B 259
Date de cessation des paiements : 17/11/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 42

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

E Valle [EARL]
20219 Muracciale

Activité : Eleveur de porcs, producteur de charcuterie, ferme-auberge
RCS Bastia : D 788 855 799, 2012 D 246
Date de cessation des paiements : 03/01/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 43

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 14/02/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pariggi Claude
4, rue Pinto
Lumio
20260 Lumio

Activité : Prestation de services : Réalisation, entretien espaces verts
RCS Bastia : A 452 539 034, 2005 A 437
Date de cessation des paiements : 15/11/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 44

AVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Pozzo di Mastri

20114 Figari

RCS Ajaccio 831 125 463

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Bruno, Francis MILANINI-AURIOL, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Pozzo di Mastri, 20114 FIGARI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 45

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'assemblée générale de la société BIRDIMILLE, société par actions simplifiée au capital social de 2000€, immatriculée sous le numéro 824 541 213 au RCS de Bastia, dont le siège est au Chez AGIS, 13, LOT ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame ZAID Saadia de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 46

CORSICASIA

SAS au capital de 2000

Siège social : Place de l'Eglise

Maison Donati - Ocagnano

20213 Sorbo-Ocagnano

795 377 100 RCS de Bastia

Le 11/01/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. DALMAS Jacques, demeurant Place de l'Eglise, Maison Donati, Ocagnano, 20213 Sorbo-Ocagnano pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Radiation au RCS de Bastia.

N° 47

LA TRATTORIA DA SAM

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

888 021 128 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022 au Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Samuel DEL GALLO, demeurant Immeuble Fontana Vecchia, rue du Commandant l'Hermier, 20137 Porto-Vecchio, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

DIPTYQUE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social et de liquidation :

Rue des Magnolias, La Rocade

20090 Ajaccio

878 902 071 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2022 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel SIMONGIOVANNI, demeurant A Perraia, Lieu-dit Pilurzinu, 20167 PERI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

Société Civile Immobilière**MARINA DI TIZZANO**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.524,49 €

Lieu-dit Tizzano - Sartene 20100

RCS 323 048 538 RCS Ajaccio

INSERTION

Suivant procès-verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 4 janvier 2023, il a été constaté la dissolution de la société du fait de son arrivé au terme statutaire le 22 août 1997. En conséquence il a été décidé de nommer Madame BAYART Denise, demeurant à NICE (06000) - 95, Avenue de la Corniche Fleurie, en qualité de liquidateur.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixée à NICE [06000] - 95, Avenue de la Corniche Fleurie. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 50

**SARL TRANSPORTS
GIRASCHI**

S.A.R.L. au capital de 7622,45 Euros

Siège social : La Croix-Lecci

20137 Porto-Vecchio

R.C.S : Ajaccio 402 014 393

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 février 2023 Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Noël Vincent GIRASCHI, demeurant à : La Croix-Lecci, 20137 Porto-Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à : La Croix-Lecci, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 51

MB DECO

SARL en liquidation

Au capital de 300,00 Euros

Siège social : Chez Madame MARCHINI

Marie-Blanche, Caravonu, 20114 Figari

R.C.S : Ajaccio 788 648 731

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01 février 2023 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur, Madame Marie-Blanche MARCHINI, demeurant à Araggio, 20137 Porto-Vecchio, et déchargé cette dernière de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 52

20 RECYCLAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Pl de l'Eglise

Chez Monsieur Patrick Rocca

20129 Bastelicaccia

752 832 733 RCS Ajaccio 20000

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6965, le vendredi 17 février 2023, Lire la mention rectificative : Monsieur Patrick ROCCA demeure gérant de la société 20 RECYCLAGE. L'article 8 des statuts n'a pas été modifié en conséquence et conserve la mention du nom de Monsieur Patrick ROCCA.

Pour avis, La Gérance.



N° 53

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE

SERVICE GESTION INTÉGRÉE
DE LA MER ET DU LITTORAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion,

Par arrêté préfectoral n° 2A-2023-02-01-00001 en date du 01 février 2023, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de création d'une servitude de passage des piétons longitudinale (SPPL), le long du littoral de la presqu'île de PINARELLO sur le territoire de la commune de ZONZA. Celle-ci se déroulera durant 16 jours consécutifs du 23 février 2023 à 10h au 10 mars 2023 inclus à 16h.

Monsieur Dominique FARELLACCI, a été désigné par arrêté préfectoral n° 2A-2023-01-25-00001 du 25 janvier 2023, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête sera tenu à la disposition du public, en support « papier » :

* à la mairie annexe de ZONZA - D168A - 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, désignée comme siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h.

Et sous format numérique :

* sur le site internet de la Préfecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html> ;

* sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4466>

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour un accès gratuit au dossier d'enquête :

* à la mairie annexe de ZONZA, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera ouvert à la mairie annexe de ZONZA.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

* par voie postale : Mairie annexe de ZONZA - A l'attention de M. Le commissaire enquêteur - Enquête publique SPPL Pinarello - D168A - 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO ; ces observations écrites seront annexées au registre après visa du commissaire enquêteur ;

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4466>

* par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4466@registre-dematerialise.fr ;

ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie annexe de ZONZA - D168A - 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO :

- le jeudi 23 février 2023 de 10h à 12h et de 14h à 16h ;

- le vendredi 10 mars 2023 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

À l'issue de l'enquête publique, le tracé proposé sera validé par un arrêté préfectoral après approbation par délibération du conseil municipal et publié au recueil des actes administratifs. Toutefois, en cas d'opposition du conseil municipal, le projet de servitude sera validé par décret en Conseil d'État.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-Sud (<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4466>) et en version papier à la mairie annexe de ZONZA.

Contact pour toute information : la Cheffe de l'unité Domaine Public Maritime (2A), Service Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral, Direction de la Mer et du Littoral de la Corse. Téléphone : 04 95 29 08 92 - Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr

N° 54

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE
DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20B

TRAVAUX - AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Lavatoggio

Correspondant : M. François Mathieu CROCE, Maire

Casa Cumuna - 20225 LAVATOGGIO

Tél : 04 95 61 70 70

Courriel : mairie.lavatoghju@orange.fr

Objet du marché :

Numéro de la consultation : 2023/01 - Valorisation et aménagements paysagers

- Site de San Cervonello

Mots descripteurs : Maçonnerie - Ferronnerie

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Procédure adaptée

Lots :

Lot 1 : Maçonneries et ouvrages pierres

Lot 2 : Ferronnerie et forge

Date limite de réception des offres : 29 Mars 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 Février 2023.

N° 55

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 02/2023

MARCHE DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT BLAISE

1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : Commune de Calenzana

Type de numéro national d'identification : SIRET

N° national d'identification : 212 000 49 1000 10

Code postal : 20214

Ville : Calenzana

Groupement de commande : Non

2 : Communication :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur MARCHETTI François

Email : calfin@calenzana.fr

Tel : +33 495628859

3 : Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle,

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

et la capacité technique de l'entreprise,

Voir le 6.1 du règlement de la consultation,

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : Le 16 mars 2023 à 12 heures

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] :

Oui

4 : Identification du marché :

Intitulé du marché : Travaux de réfection de l'EGLISE SAINT BLAISE

CPV : Objet principal : 45212350-4

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Eglise Saint Blaise

Durée du marché : 40 semaines

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

5 : Lots :

Marché alloti : oui

Description :

Lot n°01 : Charpente-Couverture

CPV : 45261000-4

Lot n°02 : Restauration de la voûte de la nef

CPV : 45453100-8

CPV complémentaire : 45262710-1

Lot n°03 : Menuiserie-Bois

CPV : 45421000-4

Lieu d'exécution de tous les lots : EGLISE SAINT BLAISE

6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : Oui

La visite aura lieu le 24 février 2023 à 10 heures à l'Eglise Saint Blaise.

Une attestation de visite vous sera remise et elle devra être jointe à votre offre.

N° 56

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MAIRIE DE NOVELLA

RÉHABILITATION ET LA VALORISATION DE LA FONTAINE
D'ACQUA FREDDA, DE SA SOURCE ET SON LAVOIR

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE NOVELLA.

Correspondant : Monsieur Jean Louis MASSIANI,

Lieu-dit Custarella - 20226 NOVELLA - Tél. : 0495603599,

Courriel : mairie.novella@orange.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Réhabilitation et la valorisation de la fontaine d'Acqua Fredda, de sa source et son lavoir

Type de marché : Travaux.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % Valeur technique

40 % Prix des prestations

Type de procédure : Procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : 3 avril 2023 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : NOVELL MAPA 2023-02-01

Date d'envoi du présent avis : 17 février 2023.

N° 57

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**MAIRIE D'ALGAJOLA****REMISE EN ÉTAT DES VOIRIES DE LA MARINE DE SAN DAMIANO**

Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE D'ALGAJOLA
 Numéro national d'identification
 SIRET : 21200010300011
 Ville : ALGAJOLA
 Code Postal : 20220

Groupement de commande : Non.

Moyen d'accès aux documents de la consultation

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Identifiant interne de la consultation : MP1/2023

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact :

Monsieur François ROSSI
 Adresse mail du contact
mairie.algajola@gmail.com
 Numéro de téléphone du contact
 0495607047

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Aptitude à exercer l'activité professionnelle exigée

Capacité économique et financière

fournir justificatifs

Capacité technique et professionnelle

fournir justificatifs

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/03/2023 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Intitulé du marché : Remise en état des voiries de la Marine de San Damiano

Code CPV principal : 45233140-2

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :

L'opération consiste à remettre en état les voiries de la Marine de San Damiano (réparations, revêtement, etc.).

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche.

Matériaux routiers.

Lieu principal d'exécution du marché :

Commune d'ALGAJOLA - Marine de San Damiano

Durée du marché (en mois) : 2.

Consultation à tranches : Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Non.

Visite obligatoire : Non.

Autres informations complémentaires

visite sur site recommandée - lieu en accès libre.

N° 58

COMMUNE D'ALGAJOLA**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'Algajola
 Place du Monuments-aux-Morts
 20220 Algajola
 Standard : 04 95 60 70 47
 Courriel : mairie.algajola@gmail.com

Objet du marché : Remise en état des voiries de la marine de San Damiano

Type de marché : Marché passé sous forme de procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la commande publique.

Code CPV Principaux :

45233140-2 : Travaux routiers
 45233142-6 : Travaux de réparation de routes
 45233141-9 : Travaux d'entretien routier
 45233220-7 : Travaux de revêtement de routes

Mode de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/>

Modalités et adresse de remise des plis :

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com/>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

L'envoi du support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire d'Algajola.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation.

Lieu d'exécution des marchés : Commune d'Algajola - Marine de San Damiano

Critères indicatifs de choix des offres :

- Compétences techniques : 50%,
 - Prix : 50%.

Date limite de réception des offres : VENDREDI 17 MARS 2023 A 12 HEURES.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 février 2023.

Le Maire, François ROSSI.

N° 59

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 003/TX/23

L'avis implique un marché public

Objet : Construction d'un bâtiment technico-administratif et d'un hangar de stockage de matériel agricole

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 01 - DESAMIANPAGE

Lot N° 02 - VRD/ESPACES VERTS/CLOTURES

Lot N° 03 - GROS-OEUVRE/ENDUITS

Lot N° 04 - CHARPENTE METALLIQUE/COUVERTURE SECHE

Lot N° 05 - CHARPENTE PAROIS BOIS/ETANCHEITE

Lot N° 06 - BARDAGE/HABILLAGE DE FACADES

Lot N° 07 - SERRURERIE

Lot N° 08 - MENUISERIES ALUMINIUM

Lot N° 09 - PLATRERIE/FAUX PLAFONDS/MENUISERIES BOIS

Lot N° 10 - REVETEMENTS SOL ET MURS

Lot N° 11 - PEINTURE/NETTOYAGE

Lot N° 12 - ASCENSEUR

Lot N° 13 - PLOMBERIE/CVC

Lot N° 14 - ELECTRICITE CFO-CFA

Lot N° 15 - PHOTOVOLTAIQUE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre

55% Prix

Remise des offres : 07/04/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/02/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 60

AVIS RECTIFICATIF DU 17/02/23

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2023-013-SI

Objet : BARRAGE D'ALISGIANI - TRAVAUX DE SECURISATION SUITE EBOULEMENT

Remise des offres :

Au lieu de : 28/02/23 à 12h00 au plus tard.

Lire : 07/03/23 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 62

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°69, parue dans
 « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE »
 semaine du 17/02/2023 :

Concernant : L'avis de constitution
 d'une SCI ANGYCLEM.

* Il fallait lire :

« Gérant : Mme Marazzi Priscilla, de-
 meurant à Résidence Revelatta - Bât A
 - 20600 FURIANI.

Co-Gérant : Mme Costa Sabrina Née
 Cristini, demeurant à Résidence Fon-
 tana Di Frati - 20620 BIGUGLIA ».

Pour avis de publication.

N° 63

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN
 INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du
 10/02/2023, n°6964, concernant la
 constitution de la société CARBONARII.

* Il fallait lire :

Dénomination : CARBONARII SOLU-
 TIONS.

Siège : Pian dit Puccinasco, 20167 Cut-
 toli-Corticchiato.

* Au lieu de :

Dénomination : CARBONARII
 Siège : Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Pucci-
 nasco, 20167 Cuttoli-Corticchiato.

Pour avis, Le Président.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 61

AVIS

Suivant acte sous seing privé à BASTIA en date du 7 février 2023, Monsieur Gerard Daniel Joseph VOILLEMIEU demeurant à BASTIA, a confié à titre de location-gérance : A : La société FARELYA, SAS au capital de 1000 euros dont le siège est à BASTIA, 20200, rue du Juge Falcone. En cours d'immatriculation au RCS de BASTIA. L'exploitation d'un fonds de commerce de Fabrication et vente de PIZZAS exploité à BASTIA, Quartier Annonciade, pour lequel le bailleur est inscrit au RCS de BASTIA sous le numéro 880 002 324 00015, à l'INSEE sous le numéro 880 002 324. Pour une durée de 1 année à compter du 5 MARS 2023 renouvelable par tacite reconduction. La société gérante exploitera ledit fonds à ses risques et périls sous son entière responsabilité. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par la société gérante qui devra également acquitter toutes sommes dues à raison de cette exploitation, le tout de manière que le bailleur ne puisse être recherché ni inquiété à ce sujet.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/02/2019, la société dénommée « U LIVANTI », SARL au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137] Trinité, immatriculée au RCS AJACCIO 385 102 884, représentée aux présentes par son gérant, M. Dominique LEANDRI à confié à la société dénommée « GLOBE TROTTER PORTO-VECCHIO », SAS au capital de 500,00 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137] Quartier Renajola, immatriculée au RCS AJACCIO 850 409 475, représentée aux présentes par son gérant, M. Jorge Miguel EUSEBIO NUNES, l'exploitation à titre de location-gérance un fonds de commerce d'alimentation de détail, grande restauration saisonnière situé à Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO et identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 385 102 884, pour une durée de [4] mois soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Ledit contrat a fait l'objet d'une publication au sein du journal dénommée «Le Journal de la Corse» en date du 26 avril 2019 numéro 11156.

Par avenant en date du 30/09/2019, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 19.04.2021 dossier 2021 00015310 référence 2A04P31 2021 A 00474, le contrat de location-gérance a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2021.

Par avenant en date du 17/09/2021, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 08.10.2021 dossier 2021 00038431 référence 2A04P31 2021 A 01176, le contrat de location-gérance a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2022.

Par avenant en date du 30/09/2022, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 16/02/2023 dossier 2023 00003332 référence 2A04P31 2023 A 00195, le contrat de location-gérance a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2023.

Pour l'exécution, les parties ont fait éléction de domicile à PORTO-VECCHIO [20137], Trinité.

Pour unique avis signé par M. Jorge Miguel EUSEBIO NUNES, représentant légal de la société GLOBE TROTTER PORTO-VECCHIO, le locataire-gérant.

N° 65

IT-CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 16.000,00 euros
Siège social : Immeuble Le Porto
27, Rue Docteur Dell Pellegrino
20000 Ajaccio
809 655 624 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 25 janvier 2023 a décidé de réduire le capital social de 9.300,00 euros pour le ramener de 16.000,00 euros à 6.700,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 9.300 actions.

Le Président a constaté en date du 21 février 2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à seize mille euros [16.000,00 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à six mille sept cent euros [6.700,00 euros].

Pour avis,
Le Président.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE EXTRAIT

Par jugement du 13 Février 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association A Musica In Corsica,
ayant son siège social
Immeuble U Piobbu
Quartier de la Gare - Folelli
20213 Penta di Casinca

Forme : Association A Musica In Corsica,
Inscrite au RCS : 843455783

Activité :

Date de cessation des paiements :
7 Octobre 2022

Juge Commissaire :

Mme Claire CHAVIGNIER

Mandatitaire Judiciaire :

SELARL BALINCOURT

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 67

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE EXTRAIT

Par jugement du 13 Février 2023, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Football
Club Squadra Calvi,
ayant son siège social
Route du Stade - 20260 Calvi

Forme : Association Football Club Squadra Calvi

Inscrite au RCS

Activité : Pratique du Football

Date de cessation des paiements :
15 Novembre 2022

Juge Commissaire :

Mme Claire CHAVIGNIER

Mandatitaire Judiciaire :

ETUDE BALINCOURT

15, Bd Général de Gaulle-20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Date : 13 Février 2023

Jugement prononçant :

Clôture pour Insuffisance d'Actif

Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom commercial : ARCNAM - Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers

RCS : 381 118 025

Forme : Association

Nom : Canazzi

Prénom : Jean-Michel

Adresse : Chez M. Canazzi, 7, rue S. de Casalta, 20200 Bastia

Date de cessation des paiements :

13 Septembre 2021.

EXTRAIT DU JUGEMENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO EN DATE DU 10 FEVRIER 2023 PRONONCANT LA DECLARATION D'ABSENCE DE MADAME CORINNE LAGNIEZ EPOUSE CANCELLIERI

Par jugement en date du 10 février 2023, devant être publié dans les trois mois de sa notification, le Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, a prononcé la déclaration d'absence de Madame Corinne, Jacqueline, Reine LAGNIEZ épouse CANCELLIERI née le 09 avril 1955 à TOUQUET PARIS PLAGES [Pas-de-Calais], dont la dernière adresse connue est Immeuble Eylau C - Rue des Oliviers à AJACCIO [20090], à la demande de son Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, Madame Laurine LORSCHIEDER, née le 30 mai 1965 à CREUTZWALD (Moselle), de nationalité française, demeurant 4 Parc Cuneo à Ajaccio [20000], agissant en qualité de mandataire de la majeure protégée, représentée par Me Cécile GUIZOL, avocat au Barreau d'Ajaccio.

Vu au Parquet, le 15 février 2023.

N° 70

HFH

SAS au capital 171.600 €

Siège social : 26, Allée des Myrtes
20166 Pietrosella-RCS Ajaccio 819192444

Par décision de l'AGO du 30/12/2022, il a été décidé de réduire le capital social de 30.000 euros, le portant ainsi à 141.600 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 71

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à SARI SOLENZARA le 10 février 2023, enregistré à AJACCIO le 17 février 2023, Dossier 2023 00003427 référence 2A04P31 2023 A 00198.

La Société dénommée « LBJ », société par actions simplifiée, au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social sis, 20145 SARI-SOLENZARA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 813 213 923, représentée par sa Président, Madame Julie, Odette ROSSO.

A VENDU A : La Société dénommée « SIGNATURE COCKAILS DE CORSE », Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social sis, Route Nationale 198, 20145 SARI-SOLENZARA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 920 629 417, représentée par sa Présidente, Madame Florie CASTELLANA.

Fonds de commerce de « débit de boissons, restaurant », connu sous l'enseigne « CHEZ JEAN » sis et exploité à [20145] SARI-SOLENZARA, pour lequel le Cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 813 213 923, moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS [285.000,00 €uros]. L'entrée en jouissance a été fixée au 10 février 2023.

Pour la réception des oppositions éventuelles qui pourraient se révéler lors des publications légales de la vente de fonds de commerce, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance chez la société d'expertise-comptable dénommée C2C CORSE, sis Maison Près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 06/03/2022,

Madame Nadine Yvonne HOMSY, en son vivant retraitée, demeurant à FIGARI [20114] Lieu-dit ENA.

Née à SAINT-MAUR-DES-FOSSES [94100], le 13 février 1960. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à AJACCIO [20000] [FRANCE] le 25 janvier 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 16/02/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine SANTUCCI, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 73

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/02/2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société «TECHNIGLASS», société au capital de 5000€, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro Siren 901 020 305, a décidé le transfert du siège social de la société, à compter du 01/01/2023 de «11 Cours Jean Nicoli, 20090 AJACCIO» à «2492 route Jean-Paul de ROCCA SERRA, ZI du Vazzio, 20000 AJACCIO». Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Transfert du siège social :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé 11, Cours Jean NICOLI, 20090 AJACCIO.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé 2492, route Jean-Paul de ROCCA SERRA, ZI du Vazzio, 20000 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 74

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N°20, parue dans le journal "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 27/01/2023, N°6962, concernant la Dissolution de la SARL ANGE GIROLAMI ET FILS.

Il fallait lire :

A décidé la dissolution anticipée à compter du 31 janvier 2023.

Et non :

A compter du 1er janvier 2023, comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

EXPOSITION

Portraits méditerranéens

Depuis 1990, le Centre méditerranéen de la photographie constitue une collection de plusieurs dizaines d'œuvres photographiques réalisées par des auteurs de styles et d'origines différents qui participent à l'enrichissement du patrimoine de la Corse par le biais de commandes, de dons et d'acquisitions. Ainsi, quelque 1000 œuvres composent aujourd'hui cette collection. *Portraits méditerranéens* en présente un des aspects : elle rassemble des photographies de Jane Evelyn Atwood, Letizia Battaglia, Nadia Benchalal, Nabil Boutros, Denis Dailleux, Nikos Economopoulos, Anne Delassus, Antoine Giacomoni, Constantine Manos, Bernard Plossu, Norma Rossetti, Valérie Rouyer, Jens Röttsch, Arthur Smet, Albano Silva-Pereira et Martine Voyeux qui s'attachent à mettre en lumière une diversité des regards et de visages.

Jusqu'au 18 mars 2023. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 📞 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica



DANSE

Les Affranchies

Dans son essai *Une chambre à soi*, Virginia Woolf imaginait à William Shakespeare une petite sœur cachée, qui elle aussi aurait aimé écrire mais qui mourut sans avoir jamais laissé la moindre ligne pour la postérité. Elle y examinait les facteurs qui ont contribué à entraver l'accession des femmes à l'éducation, la création littéraire et la reconnaissance. Selon elle, pour pouvoir créer, une femme devait au moins disposer « de quelque argent et d'une chambre à soi » et elle invitait les femmes à ne plus renoncer à leur désir de devenir poétesses, romancières, dramaturges et, plus largement, à créer. Sous la direction artistique d'Hélène Tadei-Lawson, cette création a vu le jour en 2019 dans le cadre d'un échange Corse-Maroc à travers diverses collaborations : la Cie Art Mouv'de Bastia, la Cie Col'Jam de Casablanca et le pôle chorégraphique Corse-Méditerranée Dissidanse. Présentée lors de festivals à Marrakech, Casablanca, Rome, Klaipėda, Bastia et Porto-Vecchio, elle fait à présent l'objet d'une reprise, avec deux danseuses corses, Déborah Lombardo et Davia Benedetti, dans l'objectif de développer ce travail dans un contexte insulaire. Sur scène, trois femmes évoluant sur une bande-son originale de Tommy Lawson et des musiques additionnelles de Patti Smith, mais aussi sur des textes de Virginia Wolf lus en anglais, français et corse. Inspirées tout autant de leurs histoires personnelles que de grandes figures féminines, elles dialoguent librement par le mouvement, convoquant la nécessité de s'affranchir et d'être enfin soi-même.

Le 25 février 2023, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. 📞 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Le 28 février 2023, 18 h 30. Spazi universitari Natale Luciani, CCU de Corte. 📞 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica



THÉÂTRE

Week-end d'improvisation

Émanation de l'association Point de Suspension, qui œuvre à promouvoir les pratiques culturelles et à les rendre accessibles à tous, la troupe d'improvisation théâtrale I Furiosi a été créée en 2017 à Ajaccio. Elle participe régulièrement à des matches d'improvisation, en Corse ou dans d'autres régions. Animés par Fanny Carré, les ateliers d'improvisation, ouverts aux débutants comme à des comédiens plus chevronnés, proposent une approche originale de cette forme théâtrale, par le jeu, le travail de l'imagination, la répartie et le lâcher-prise. Déjà accueillis à l'Aghja en 2019 et en 2021, I Furiosi y reviennent pour un week-end, avec deux soirées de spectacle et un stage. La soirée du 3 mars, I Furiosi proposent leur cabaret d'impro : une forme légère et ludique à une seule équipe de cinq ou six comédiens. En s'appuyant sur des thèmes donnés par le public, l'équipe propose des improvisations qui, souvent, impliquent le public. Pour la soirée du 4 mars, la troupe ajaccienne reçoit une autre troupe (corse ou continentale) ; le match oppose sportivement deux équipes de cinq joueurs qui s'affrontent sur des thèmes variés proposés par le public. L'arbitre (ou le maître de cérémonie selon les formes) impose des contraintes aux équipes. Deux juges veillent au bon respect des règles. À la fin de chaque improvisation, le public est amené à voter pour l'équipe qu'il a préférée. Le match se compose de dix à douze improvisations, et est avant tout une rencontre conviviale et spontanée, où le public est un joueur à part entière. Le 5 mars, de 10h à 17h, Fanny Carré anime un stage d'initiation à l'impro théâtrale, en explorant des formes simples, originales et ludiques. Stage limité à 16 personnes, à partir de 16 ans (prévoir un pique-nique). Renseignements et inscriptions à l'Aghja.

Du 3 au 5 mars 2023, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. 📞 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

MUSIQUE

Quatuor Rokhs

Le projet Rokhs (visages en persan) a vu le jour en 2021, d'abord sous la forme d'un duo composé de Sogol Mirzaei, joueuse de târ (luth à manche long avec un corps en forme de double cœur) et de setâr (luth à trois cordes) et du chanteur et percussionniste Hossein Rad. Ils ont par la suite été rejoints par Yasamin Shahhossein, joueuse de oud (luth à manche court), et Sina Danesh, joueur de kamancheh (instrument à cordes frottées). Les musiciens de Rokhs ont pour objectif d'interpréter les différentes pièces du répertoire de la musique classique persane, sans s'astreindre pour autant à une époque ou une région particulière du monde iranien, ils cherchent à comprendre et mettre en avant l'essence esthétique des différents morceaux afin de développer leur propre langage musical.

Le 4 mars 2023, 18h. Auditorium de Pigna. 📞 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica





Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

NOM, PRÉNOM, SURNOM (EN CORSE ET AILLEURS)

IN U 2439



Aujourd'hui en Corse et dans beaucoup de pays, européens notamment, les personnes sont d'ordinaire identifiées par deux éléments, la plupart du temps un prénom et un nom de famille, par exemple Maria Casanova. Sans faire de longues recherches, on peut affirmer sans trop de crainte qu'on peut trouver un peu partout dans le monde des Maria Casanova, appartenant à des familles d'origines diverses et sans aucun lien de parenté entre elles. En effet ces nom et prénom sont amplement attestés en Corse et ailleurs sous cette forme ou avec des variations. On aura les correspondants Marie [ou Mary, Maryam...] pour le prénom, ou même Maisonneuve, Newhouse pour le nom de famille [et bien d'autres formes analogues]. Notons au passage que certains noms corses comme Casaleccia; Casaleggia; Casalonga; Casaluna; Casamaggiore; Casamarta; Casamata; Casamatta [annuaire téléphonique corse des années 2000], apparemment ou effectivement formés avec casa suivi d'un adjectif, sont rares ou introuvables dans l'annuaire italien. On peut affirmer que ce type de «motivation» est universel, et que partout dans

le monde on a identifié des individus ou des groupes par une appellation de ce genre, d'origine toponymique ou autre. Certains «surnoms» inspirés par un certain type de comportement ont aussi donné un peu partout des noms de famille qui ont conservé une signification particulière. Boileau qui «*boit de l'eau*» [mais ne dédaigne peut-être pas le vin!] correspond à Bevilacqua [Italie et Corse], Trinkwasser [Allemagne], Drinkwater [notamment U.S.A où il peut aussi représenter l'anglicisation - volontaire- du nom italien Bevilacqua!]. Certaines formes sont spécifiquement corses, par exemple le prénom Lunorsola ou les noms de famille comme Usciati [ou Devichi, Giocanti, Pedinielli...]. Les notions de «prénom» ou de «nom de famille» sont relativement récentes car auparavant les individus étaient désignés par un seul nom. Le système a varié selon les époques, selon les pays, selon les classes sociales. L'évolution est cyclique: un seul nom, puis plusieurs, puis à nouveau le nom unique, enfin le système à deux éléments que nous connaissons actuellement en Europe, et qui tend à se généraliser malgré des traditions locales différenciées. On

En Corse, malgré la récurrence des questions identitaires, la corsisation des toponymes progresse mais est loin d'être généralisée, et celle des prénoms reste très limitée

a en effet des variantes avec plusieurs noms, par exemple aux USA le type «John Fitzgerald Kennedy» [souvent sous la forme «John F. Kennedy»], ou au Portugal le type plus complexe «Ovidio Saraiva de Carvalho e Silva».

LE NOM DU PÈRE

Le terme de «patronyme» - «nom de famille, notamment lorsqu'il est transmis par le père [par opposition au prénom]- prend toute sa signification en Corse où la grande majorité des noms de famille est issue d'un «nom unique», médiéval la plupart du temps. Les plus fréquents sont des «noms de baptême» au sens propre; c'est-à-dire des noms «chrétiens» d'origine diverse portés par des saints ou des martyrs, choisis obligatoirement dans une liste imposée par l'Église à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle. On ne s'étonnera donc pas de les retrouver partout où le christianisme a laissé son empreinte, à commencer par le nom de l'apôtre Saint Pierre qui est à l'origine de noms de famille que l'on retrouve sous différentes formes dans différents pays. Des noms de famille comme Pierre [ou Depierre] sont issus du [pré] nom Pierre; en Italie Pietro [ou Di Pietro] correspond au prénom Pietro, de même Pedro en Espagne.

À une époque où on ne parlait pas encore de mondialisation, l'Église a donc joué un rôle analogue en limitant les possibilités de choix des «noms de baptême», précurseurs des noms de famille qui allaient devenir obligatoires, par décision encore de l'autorité religieuse, notamment dans le but initial d'empêcher le mariage entre consanguins. Si Joseph et Marie demandent à s'unir en mariage, a priori il n'y a rien à dire; les autorités seront en revanche plus suspicieuses s'ils portent tous deux le même nom de famille. Il peut s'agir de deux cousins germains, par exemple: le mariage est alors interdit selon le droit canon de l'Église catholique romaine [dans ce cas seul le pape peut accorder une dispense].

Une liberté relative subsistait quant à la forme linguistique des prénoms et des noms, variable en fonction des diverses langues orales, liberté toute relative car les modalités du passage à l'écrit restaient à la discrétion des autorités [religieuses ou civiles selon le temps et le lieu], à une époque où l'analphabétisme était règle générale. Quelle que soit la forme orale du nom de baptême, il était transcrit [ou adapté] selon l'orthographe officielle du moment. En Corse il s'agissait du toscan, ce qui explique que les noms de famille corses, issus pour la plupart de prénoms [corses ou autres], aient encore aujourd'hui une forme toscane: Petru est transcrit Pietro qui est à l'origine du nom de famille Pietri.

ACTUALITÉ DU MOYEN ÂGE

Actuellement les Corses ont la particularité de porter [généralement] un prénom français [ou «francisé»] et un nom de famille toscan [ou toscanisé]. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir: les prénoms continuent d'être déterminés en majeure partie par la langue officielle du moment [et la mode], de même que les noms de famille, considérés comme immuables, conservent la forme écrite déterminée par la langue écrite à l'époque où ils sont apparus. Demain [mais

c'est déjà le cas aujourd'hui] les Corses pourraient porter un prénom corse [ou anglais ou autre, car la liberté de choix est plus grande] sans que cela ait des conséquences sur la forme de leur nom de famille: on considère que la mutation du nom individuel en nom collectif [entre le xvii^e et le xix^e pour la Corse] est définitivement révolue. Sauf à envisager un cataclysme qui ramène la Corse à l'époque du nom unique qu'elle connaissait à la fin du Moyen Âge: les prénoms actuels français des Corses donneraient alors lieu à des noms de famille... français! Plus sérieusement, et sans envisager des bouleversements fantasmagoriques, la variation de certains paramètres sociopolitiques, prévisibles ou non, pourrait cependant changer la donne.

LES NOMS DOUBLES

Autrefois le nom de l'épouse pouvait être adjoint à celui de l'époux afin de sceller les alliances contractées dans les familles nobles. C'est ainsi qu'on explique la transmission jusqu'à aujourd'hui des «noms doubles». On cite par exemple la famille Cuneo D'ornano [xviii^e siècle: cf. O.J.Caporossi, cronicadiacorsica.pagesperso-orange.fr/] Aujourd'hui cette pratique [le nom de l'épouse ajouté à celui du mari] semble être de plus en plus fréquente, avec des motivations diverses: moyen d'affirmer la parité des sexes, ou de rendre visible une origine occultée par l'un des deux patronymes. Comme l'indique un article intitulé *La fin du patronyme*, depuis le 1^{er} janvier 2005 le nom du père n'est plus prioritaire dans la transmission du nom de famille [cnrs.fr/journal/2020/]. On ne préjugera pas des conséquences sociales réelles de telles évolutions juridiques, qui pourront varier selon les pays. En Corse, malgré la récurrence des questions identitaires, la corsisation des toponymes progresse mais est loin d'être généralisée, et celle des prénoms reste très limitée [l'annuaire téléphonique corse compte près de 3 000 Pierre et moins de 10 Petru: encore ne s'agit-il pas forcément du prénom officiel]. Quant à la corsisation des noms de famille, elle ne fait l'objet d'aucune revendication, y compris dans les milieux dits nationalistes, contrairement à d'autres régions qui ont procédé à un «retour aux sources» radical: toponymie, prénoms, noms de famille [dans d'autres contextes étatiques, au Pays Basque espagnol par exemple]. Qu'il soit jugé agréable ou dur à porter, le changement d'un prénom ou d'un nom de famille [que, par définition, on n'a pas choisi], est possible en théorie mais rare en pratique.

Il en va du «prénom» ou du «nom de famille» comme de la «nationalité» ou d'autres traits ethniques, sociaux et culturels, sur lesquels l'individu a peu ou pas de prise, qui résultent de contraintes initiales et «contingentes» au sens philosophique du terme: «susceptible d'être ou de ne pas être, de se produire ou de ne pas se produire» [CNRTL sv. contingent]. Ce qui a d'abord été imposé par des «autorités» extérieures peut être ensuite subi puis accepté voire revendiqué par une partie ou par l'ensemble des individus ou de la communauté. Sans que rien ne puisse être considéré comme prédéterminé ou immuable. ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

SERIA TV

IMMERSIONI IN UN NUTIZIALI TELEVISIVU



Ù n vi hè mai accaduta di circa senza essa troppu cunvintu una seria TV pà passà u tempu? Hè ciò ch'emi fattu è a nostra sorpresa hè stata maiò. Si sà chì i cuntinuti pruposti da Arte sò sempri di grandissima qualità, pocu impremi a categoria. Quì, ci semi lacati purtà da un prugramma chì ci ghjunghji d'Australia: *The Newsreader* [Profession: reporter in francesi, chì ùn hà nulla à veda cù u thriller di u listessu nomu rializatu da Michelangelo Antonioni in u 1975], criatu da Michael Lucas è diffusatu dipoi più d'un annu è mezu in u so paesi d'urighjini. In Francia, a seria drammatica in sei episodii hè solu dispunibili dipoi u mesi scorsu. Semi in u 1986 in Melbourne, in un mondu di l'infurmazioni chì cunnosci una mansa di mutazioni. Scuprimi parechji parsoni chì travaghjani pà u nutiziali News at Six, prupostu à i telespettatori ogni sera à 6 ori nant'à un canali australianu. Un prugramma chì hè prisintatu pà a prima volta da una donna cù assai carattaru è parsunalità, Helen Norville, à un'epica induva a sucità hè impastata d'una certa misuginia. Abbastanza debbuli à u nivellu psicologicu, strazia pà impona i so ideu inde a redazzioni diretta da un omu, Lindsay Cunningham. Un patronu autoritariu, chì si pò annarbà in furia è chì t'hà un'ussessioni pà i sciffri d'audienza. Pà pruvà à cuntenu a so ghjurnalista star è pà mudernizà u prugramma, l'hà da impona a prisenza di un ghjovanu chì principia inde u mistieru, Dale Jennings. Iss'ultimu, appena niscentri ma assai voluntariu, chì sunnieghja di prisintà u nutiziali di 6 ori dipoi un pezzu, hà da divintà invece u pruduttori di Norville, prima d'avvicinassi di più pà principià una rilazioni intima incù ella. Pà contu soiu, u prisintatori storicu di u nutiziali à fiancu à Helen, Geoff Walters, faci una critica putenti di a so partinaria à l'antenna. Pensa ch'ella partecipeghja à un'evuluzioni di l'infurmazioni chì ùn li piaci mancu appena, chì s'avvicinaria di più da u divertimentu è u «glamour» pà pudè tuccà di più telespettatori è pà ritenali. Si senti à pocu à pocu missu da cantu, è s'hà da dà di rimenu pà firmà presentu più cà mai malgradu u so cori fragili. A so moglia, Evelyn, gistisci cù primura a carriera di u so maritu pà mantenu i so intaressi. Altri parsunaghji sò intarissanti à suvità, com'è quillu di Rob Rickards, u redattori spurtivu è anzianu ghjucadori prufizionali di football australianu. Cunnosci difficultà à u mumentu di a so prumuzioni com'è prisintadori tempurariu di u nutiziali di 6 ori. Dumanda suventi una manu à Noelene Kim, una ghjovana di a redazzioni chì devi circa ideu è sughjetti, è chì prova à fassi rimarcà pà crescia inde a ierarchia. Pinsemi dinò à Dennis Tibb, u capipruduttori di u nutiziali, sempri à corri corri è in bullori, ma dinò à Tim Ahern, unu di i cameramans di News at Six. Omosessuali, cerca à avvicinassi da Dale Jennings. Un affari chì hà da disturbà iss'ultimu è chì hà da fà vultà in a so menti ricordi di u passatu ch'ellu prova à alluntanà. Senza dinni di più nant'à a storia, postu chì ci avvicinariam da un «spoiler alert», pudemi di chì sta seria riesci a so scumessa di chjappacci. Da i decori à i custimi, passendu pà a manera di pettinà i capelli di i parsunaghji, hè faciulu di sentasi com'è in l'anni ottanta. Eppo, u ghjocu di l'attori basta à cunvinciaci, soprattutto à u nivellu di u rollu feminili principali. Helen Norville hè incarnata da l'attrici Anna Torv, chì hè divintata famosa grazia à a seria *Fringe*, prima di fassi rimarcà inde u prugramma pulizzeru di Netflix *Mindhunter*. Quist'annu, si pò ritruvà inde u novu successu d'HBO, *The Last of Us*. Pà quilli chì sò dighjà fans di *The Newsreader*, c'hè una bona nutizia: una staghjoni nova hè stata programmata è duvaria essa diffusata in Australia durante a siconda parti di l'annata 2023. Spiemi chì l'emuzioni sarani torna presentu com'è inde issa prima parti induva, aldilà di u mondu di u ghjurnalismu è di a televisìo, ci intarissimi à parechji sughjetti chì scuzzulani a sucità di l'epica. À noi, ci trica! ■

DÉCLARATIONS DE GUERRE

VARIANT ROUTINE:
CHANGEZ DE MASQUE



L'élection présidentielle approche à grand pas en ce mois de février 2022, et chaque camp avance ses pions. En Corse, le maire d'Ajaccio annonce, sans grande surprise, qu'il soutiendra Emmanuel Macron. Après avoir quitté Les Républicains (LR) en 2018, Laurent Marcangeli n'a jamais caché sa proximité avec la sphère macroniste. Il est d'ailleurs un des plus fidèles lieutenants d'Édouard Philippe, ancien Premier ministre du Président sortant, et fondateur du mouvement Horizons, qui se rend d'ailleurs sur l'île les 15 et 16 pour installer les référents locaux de son parti. L'occasion de préciser que si Horizons ne sera pas dans la course à la présidentielle, il sera en revanche bien présent pour les prochaines législatives. De quoi occasionner quelques sueurs froides pour le député sortant Jean-Jacques Ferrara. Celui-ci escompte en effet retrouver sa place, mais l'épisode marque une nouvelle division au sein de la droite insulaire. D'autant qu'en début de mois Valérie Péresse, candidate investie par LR, n'a pas souhaité faire un crochet par la mairie d'Ajaccio, lors de sa venue en Corse. Un déplacement au pas de course au cours duquel elle a toutefois rencontré Gilles Simeoni et Nanette Maupertuis à la Collectivité de Corse, rendu hommage au préfet Erignac, s'est exprimée sur le rapprochement des prisonniers politiques et a tenu une réunion publique à Ghisoni, en présence de figures politiques marquantes de la droite en Corse comme Valérie Bozzi, Camille de Rocca Serra ou François-Xavier Ceccoli. Le 10 février, c'est le candidat communiste Fabien Roussel qui est en Corse pour deux jours. Il y détaille son programme, parle longuement de la flambée du prix des carburants, très marquée sur l'île, et rencontre travailleurs du port de Bastia, postiers et personnels de l'Éducation nationale. Dans un autre registre, le 15, on apprend que Pascal Lelarge quitte la Corse. Préfet de Corse depuis 19 mois, il s'est empêtré dans une guerre ouverte avec la majorité territoriale. D'ailleurs, le jour même de la communication de son départ, il engage une «procédure de mandatement d'office» pour obliger la Collectivité de Corse (CdC) à payer les 9,20 M€ d'intérêts dus à la compagnie maritime Corsica Ferries au titre du retard de paiement dans le contentieux de subventionnement illégal pour la période 2007-2013 pour lequel la CdC a été définitivement condamnée. Une somme que l'Exécutif refusait de payer, pointant la responsabilité de l'État dans cette affaire et réclamant une participation de sa part. La décision du préfet de Corse est jugée «scandaleuse» par Gilles Simeoni qui, lors d'une conférence de presse le 17, fustige le fait que l'argent ait été saisi sur le compte de la CdC avant qu'il ne soit prévenu. Mais le représentant de l'État n'a pas dit son dernier mot et laisse, le lendemain, un joli cadeau d'adieu à l'Assemblée de

Corse, en retoquant son règlement intérieur, modifié lors de la session de décembre. Il déclare irrecevable l'article 1 qui pose que «l'Assemblée et le conseil exécutif sont garants du peuple corse» et que le français et le corse, «sont reconnus comme langue de débat», au motif qu'il est «contraire à la notion de République une et indivisible inscrite à l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958*» et que «la langue de la République est le français». C'est donc dans une ambiance tendue que se tient la session de l'Assemblée de Corse les 24 et 25. Au point qu'après la pause méridienne, les élus des trois groupes nationalistes décident de suspendre leurs travaux et d'engager une action symbolique en occupant pacifiquement la préfecture de région durant tout l'après-midi. Ce qui provoque l'ire de la droite qui décide de quitter la session le lendemain. Le président d'Un Soffiu Novu, Laurent Marcangeli, déplore une action qui le met «mal à l'aise», face à la pesante actualité. Le 24, vers 5h30 du matin, le président russe, Vladimir Poutine, a lancé ce qu'il appelle une «opération spéciale» en Ukraine. Neuf ans après l'annexion de la Crimée, et alors que depuis plusieurs mois de multiples signaux faisaient craindre le retour d'un conflit armé, la Russie a donc entrepris l'invasion d'un État voisin. Dès les premières heures de l'attaque, des explosions retentissent dans plusieurs villes d'Ukraine, notamment dans sa capitale, Kiev, tuant de nombreux civils. La communauté internationale, l'Union Européenne et les États-Unis en tête, condamne cette agression et appelle à des sanctions massives contre la Russie. Emmanuel Macron déplore un «acte de guerre» qui aura «des conséquences profondes, durables sur nos vies». Pas de quoi faire reculer Vladimir Poutine. Dès la fin de la première journée d'assaut, de nombreux territoires, dont la centrale de Tchernobyl, tombent aux mains des Russes, alors que d'innombrables Ukrainiens prennent le chemin de l'exil. Une nouvelle ère vient de s'ouvrir. ■ Manon PERELLI

*NDR: pour mémoire, l'article 1 de la Constitution de 1958, comme dans la Constitution de 1946, pose que «La France est une République indivisible» et non «une et indivisible».

UN AN PLUS TARD

À l'heure du premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine, le monde est toujours un peu sonné par ce retour de la guerre. Depuis 12 mois, les Ukrainiens n'ont cependant pas perdu espoir et continuent de se battre avec un soutien, plus ou moins appuyé, des pays occidentaux. Pendant ce temps, le ton monte entre la Russie et ces derniers. Lors de son discours annuel à la nation, Vladimir Poutine va jusqu'à les accuser de détenir la responsabilité de l'escalade militaire afin d'en «finir» avec son pays. ■

CARNETS DE BORD

LES TRANCHÉES, LE FROMAGE ET LE PÈRE-LACHAISE

par Béatrice HOUCARD



C'est un anniversaire mais il n'y a rien à célébrer. Le 24 février 2022, les troupes russes entraient en Ukraine. Un peu effarés, on se résignait alors à ce que la « grande » Russie ne fasse qu'une bouchée de la « petite » Ukraine, très vite et avec le moins de morts possible. C'était oublier le patriotisme et l'engagement des Ukrainiens, leur immense capacité de résistance, et surtout Volodymyr Zelenski, ce président qu'on avait tant moqué car c'était un ancien comédien. Autant dire un clown aux yeux de certains.

Moitié Reagan, moitié Coluche, élu par les Ukrainiens en 2019 avec 73,2 % des suffrages, Zelenski aurait pu accepter la proposition américaine, dès le début de la guerre, de quitter son pays. Il est resté. Il a revêtu ce qui est devenu son uniforme, treillis et pull militaire, et est devenu le symbole de la résistance à l'envahisseur, qui menace bien plus que la seule Ukraine. La preuve: le 20 février, le président américain Joe Biden a ajouté quelques heures de train de nuit à son voyage en avion pour aller jusqu'à Kiyv, via la Pologne, dans le plus grand secret. Jamais un président américain ne s'était rendu dans un pays attaqué et menacé.

Cette guerre va durer et quelque chose frappe dans ce conflit: il vient effacer toutes les idées qu'on se faisait sur les guerres du XXI^e siècle, menées à coup de « frappes chirurgicales » bien ciblées et qui avaient fini par nous faire croire, en Irak notamment, qu'elles ne tuaient presque personne. La guerre « moderne » c'était ça, pensait-on, ou alors la bombe nucléaire sur laquelle on n'aurait plus le loisir de faire des commentaires. Mais plus jamais les guerres « comme avant ».

Eh bien, si. À lire les témoignages des Ukrainiens ou les nombreux et remarquables reportages de la presse écrite ou audiovisuelle, on se retrouve avec une guerre d'autrefois: la guerre en Ukraine, c'est Verdun avec des photos en couleur, des soldats dans des tranchées, se battant face aux obus, contre la pluie, la boue et le froid. On regarde les photos de Bakhmout et on croit voir le chemin des Dames, l'Artois dévasté où tomba mon grand-père en octobre 1915, ou au Bois des Buttes où fut blessé en 1916 Guillaume Apollinaire (avant de mourir de la grippe espagnole le 9 novembre 1918).

Les tranchées, nous disent les historiens, existent depuis le XIV^e ou le XV^e siècle. Rien de nouveau dans ce scénario désespérant que l'on croyait réservé aux films historiques. Le cinéma britannique vient justement, et ce n'est peut-être pas un hasard, de couronner d'un BAFTA un film inspiré du roman d'Erich Maria Remarque *À l'ouest rien de nouveau*, récit de la Première Guerre mondiale vue par un jeune soldat allemand. Depuis un an, rien de nouveau non plus à l'est.

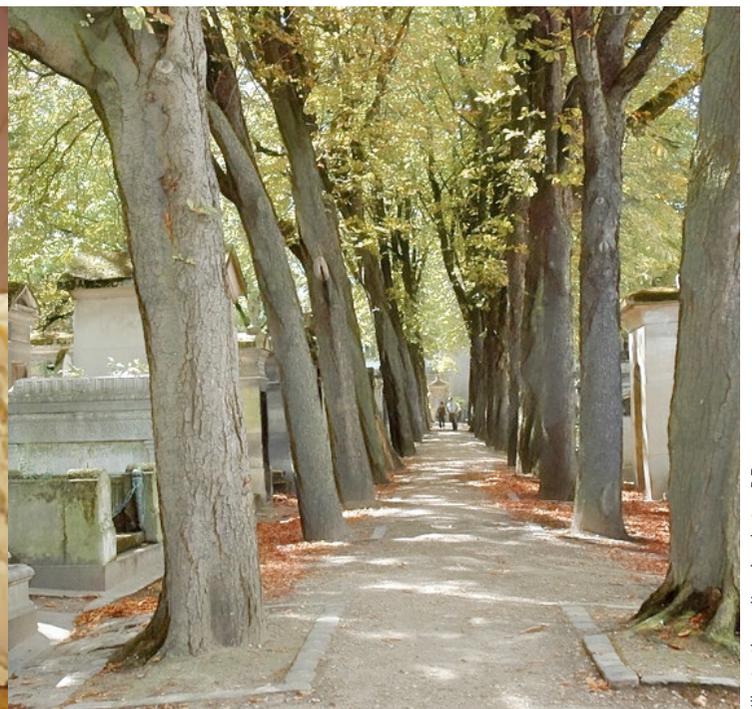
SUR UN PLATEAU

Ils ne manquent pas d'air! Il ne s'agit pas de diplomatie, on peut donc sourire un peu: le site croate TasteAtlas vient de publier un classement des « meilleurs fromages du monde ». On voit le tableau des résultats, on se précipite, on cherche, on cherche... Ô surprise, le premier français, comme on dit pour les courses cyclistes, est le reblochon à la treizième place. Suivent comté [14^e], Mont D'Or [26^e], beaufort [31^e], neufchâtel [33^e], Saint-Félicien [34^e], délice de Bourgogne [46^e], époisses [47^e] et Brillat-Savarin [50^e]. Et c'est tout. Le camembert est loin, très loin, à la 83^e place.

On ne compte que neuf fromages français dans le « Top 50 », face à dix-huit fromages italiens, dont le vainqueur, le parmigiano reggiano. À l'horizon, point de livarot ni de Selles-sur-Cher; point de Saint-Nectaire ni de brocciu; point de fourme d'Ambert ni de Sainte-Maure. Face à ce classement indigne où le lobby italien a fait merveille, levons l'étendard de la révolte et offrons notre propre classement. On le présentera aux Croates. Sur un plateau.

LA MAISON DES VIVANTS

Malgré son titre, ce livre est tout sauf triste: la lecture de *La vie secrète d'un cimetière* (Éditions Les Arènes) procure un pur bonheur. L'auteur, Benoît Gallot, vit lui-même dans le cimetière du Père-Lachaise, au 16 rue du Repos dans le XX^e arrondissement de Paris. Il en est le conservateur depuis août 2018. Ses parents travaillaient déjà dans le funéraire, il n'a donc pas été dépaycé. En 235 pages, il raconte la vie de l'un des plus beaux lieux de Paris, l'un des plus visités aussi, l'un des plus riches en femmes et hommes célèbres, riche aussi en anecdotes et légendes diverses.



Illustrations d'après photos DR

Toute la société est là: des familles qui pleurent et enterrent leurs morts, bien sûr; des touristes à la recherche des tombes d'Edith Piaf ou de Jim Morrison, stars du lieu; des mal élevés qui se croient autorisés à pique-niquer sur les sépultures et se font promptement rappeler à l'ordre; des amoureux pour un rendez-vous discret à l'ombre d'Héloïse et Abélard; des étudiants qui révisent; des personnes âgées du quartier qui viennent s'asseoir au soleil... et ceux qui ratent l'heure de la fermeture et viennent après 18 heures tambouriner à la porte du conservateur.

Ce territoire de 43,2 hectares (à peine moins que la Cité du Vatican), avec ses 70 000 sépultures, ses 4 000 arbres de quatre-vingts essences différentes et ses centaines d'oiseaux, fut pendant le premier confinement, en mars 2020, le domaine exclusif de la famille Gallot puisque la décision stupide avait été prise de fermer jardins publics et cimetières. C'est à cette époque qu'un jour, marchant dans les allées désertes, le conservateur se retrouva nez à nez avec un renardeau, dont les photos firent très vite le bonheur des réseaux sociaux. La famille de renards trouve toute sa place dans les illustrations du livre.

La vie secrète d'un cimetière nous livre aussi une leçon d'histoire: avant un décret du 23 Prairial an XII [12 juin 1804] signé par Napoléon pour organiser funéraires et sépultures, on mettait les morts dans des fosses communes. La plus ancienne sépulture du Père-Lachaise, en date du 9 juillet 1804, est celle de Pierre Jacquemart, l'un des fondateurs du Comptoir d'escompte, dont la tombe est toujours entretenue par les descendants. Et la première chapelle du cimetière, dessinée par Brongniart (l'architecte de La Bourse) fut celle de la comtesse Greffulhe (division 53), qui inspira Marcel Proust pour la duchesse de Guermantes.

Le plus grand cimetière parisien, un peu excentré, ne fut pas tout de suite à la mode. C'est en 1817 le transfert de Beaumarchais, d'abord enterré dans son jardin en 1799, qui fit du Père-Lachaise le lieu le plus chic pour reposer post mortem. *The place to be*, dirait-on aujourd'hui. «Être enterré au Père Lachaise, c'est comme avoir des meubles en acajou. L'élégance se reconnaît là», affirmait Victor Hugo. Sans doute est-ce encore vrai, car Benoît Gallot raconte l'émerveillement et

la reconnaissance des familles auxquelles il annonce qu'une place est disponible.

Contrairement à une idée reçue, on peut en effet acquérir une place au Père-Lachaise, où il n'y a pas que des concessions à perpétuité. Mais il faut avoir un peu de chance, car seulement «une poignée d'emplacements» est en vente chaque année. Pas forcément cher, d'ailleurs. Exemple: 844 euros pour une place en pleine terre pour dix ans. Le prix augmente si l'on veut couronner la tombe d'un mausolée. «*Mon cimetière reste avant tout destiné à Monsieur et Madame tout le monde et c'est très bien ainsi*», écrit Benoît Gallot. Depuis qu'il est conservateur, il a accueilli une quinzaine de célébrités parmi 11 000 autres défunts anonymes (avec aujourd'hui 40 % d'incinérations, contre 1 % il y a cinquante ans).

En prime, on trouve à la fin du livre une carte qui permet de préparer sa prochaine visite, avec les emplacements des tombes des voisins Molière et La Fontaine (on n'est pas sûr qu'ils soient bien là, mais c'est la foi qui sauve), Alfred de Musset et Gisèle Halimi, Annie Girardot et Eugène Delacroix, Yves Montand et Georges Pérec, Marie Trintignant et Francis Poulenc, Adolphe Thiers et Michel Delpech, Félix Faure et Frédéric Chopin...

Familiers des morts et des vivants, des mésanges, des renards et des chats qui ont élu domicile au cimetière, l'auteur nous emmène dans un lieu qui signifie «*maison des vivants*» en hébreu. Son invitation à la promenade est apaisante. Au fait, le Père-Lachaise doit son nom à François d'Aix de La Chaise, prêtre et confesseur de Louis XIV. ■

N.B. Juste un mot sur «l'affaire Palmade». Entre les policiers ou les magistrats qui livrent des informations confidentielles, les journalistes de BFM TV qui font du non-stop sur le sujet, l'avocat des victimes qui se précipite sur le plateau de Cyril Hanouna (pour un instant de notoriété, mon Dieu!), le ministre qui sort une idée de loi que des députés proposent depuis longtemps dans l'indifférence du gouvernement, tout est malsain dans cette affaire. Face à la responsabilité de Pierre Palmade, seul convient le silence. Un grand silence, ne serait-ce que par respect des victimes. Puis la justice passera. Il est peu probable qu'elle soit clémentine.



**U LEGNU PÈ
A TRANSIZIONE
ECULUGICA!**



Installation des chaudières biomasse

Aides financières & assistance opérationnelle

Collectivités, Entreprises ←

Appelez le 04 95 10 98 64



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.



www.aue.corsica